

Conférence

« La protection des lacs et cours d'eau : rôles et responsabilités des municipalités et des citoyens »

M^c Jean-François Girard, avocat et biologiste

Biologiste et avocat spécialisé en droit de l'environnement et en droit municipal, Jean-François Girard est également président du conseil d'administration du *Centre québécois du droit de l'environnement* (CQDE). Il y fut employé, responsable du secteur *Conservation et biodiversité*, de septembre 1998 à janvier 2002.

M^c Girard s'est ensuite joint à l'équipe de droit municipal au sein du cabinet d'avocats *Dufresne Hébert Comeau* où il offre, depuis 2002, une expertise particulière aux municipalités qui désirent relever les défis du développement durable et qui veulent améliorer la qualité du milieu de vie de leurs citoyens.

En plus de publier des articles dans des revues spécialisées, il présente régulièrement des conférences et des séminaires de formation aux élus et aux groupes de citoyens dans les domaines du droit et de l'environnement. Il est d'ailleurs un conférencier régulier des Ateliers de conservation où il présente annuellement une conférence sur les développements récents en droit de la conservation.

Résumé de conférence

La gestion des problématiques environnementales interpelle de plus en plus les municipalités au Québec. Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* le 1^{er} janvier 2006, l'« environnement » est d'ailleurs clairement un sujet de compétence municipale.

Mais dans le quotidien des activités des administrations municipales, qui s'occupe de vérifier la conformité des installations septiques dans les résidences isolées (chalets ou autres)? Et où se situe la ligne des hautes eaux à partir de laquelle on calcule la profondeur de la bande riveraine? Et qui, du gouvernement provincial ou de la municipalité est chargé de voir à l'application de la *Politique de protection des rives*? Autant de questions qui, bien souvent, ne trouvent pas de réponse.

À l'heure où les cyanobactéries inquiètent plusieurs commu nautés, la présente conférence se propose donc d'aborder trois sujets susceptibles d'intéresser les municipalités et leurs citoyens dans la gestion des affaires environnementales, particulièrement pour les municipalités qui ont des lacs et cours d'eau sur leur territoire. Seront ainsi abordées les sujets suivants :

- 1) Rôles et responsabilités des municipalités dans l'application :
 - a. du *Règlement sur l'évacuation des eaux usées dans les résidences isolées* : les municipalités sont-elles tenues de le faire respecter?
 - b. La *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* : qui applique quoi? Pourquoi?
- 2) Conséquences socio-économiques susceptibles de découler de la situation actuelle. Agir ou pas?
- 3) Prendre action. Les propriétaires riverains peuvent-ils prétendre à des droits acquis à l'encontre de la protection des rives et du littoral? Comment les municipalités peuvent-elles s'engager activement en faveur de la protection des lacs et cours d'eau?

En exposant les dispositions législatives pertinentes et les règles juridiques applicables, la conférence abordera aussi succinctement les enjeux environnementaux liés à ces problématiques, notamment en exposant pourquoi les municipalités assument des responsabilités grandissantes en ces domaines afin d'assurer la qualité des milieux de vie de leurs citoyens.